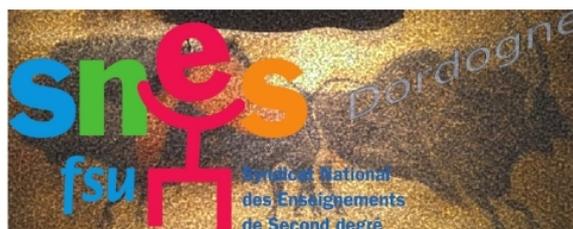


SNES-FSU DORDOGNE

26 Rue Bodin
Bourse du travail
24029 CDEX

05 53 05 17 58
06 12 51 76 70
06 85 29 95 97



snes24@bordeaux.snes.edu // 0612517670

**Bilan de la rentrée :**

Collèges : Depuis la réforme du collège, la marge d'ajustement qui permettait certains dédoublements a quasiment disparu avec Blanquer. Nous avons dans le département des collèges dont les effectifs explosent, où les conditions de travail des collègues dans les classes et pour la vie scolaire sont insupportables. Les inclusions des élèves en situation handicap peuvent poser problèmes dans ces collèges où les effectifs sont surchargés.

Lycées : Des classes bien optimisées, 34 à 35 élèves par division dans les tronc communs, cet objectif a été annoncé par le ministère, même les spécialités et certaines options facultatives ont atteint ce seuil d'effectif. Nous pouvons le féliciter à ce sujet, car l'objectif principal est atteint ! Face à cela, nous sommes en train de recenser les victimes collatérales de cette réforme en ce début d'année. Nous apprenons par exemple que les disciplines minoritaires, rares (on peut même dire en voie de disparition) ont fait les frais d'une réforme implantée à pas forcé ; pas de spécialité espagnol à Périgueux, disparition programmée de l'italienetc ..

En ce début d'année scolaire, nous interrogeons sur :

1- La stabilité des effectifs dans les spécialités : il semble que nombre d'élèves sont déçus par les contenus des spécialités, éloignés de ce qu'ils attendaient.

2- L'angoisse des élèves face au contrôle continu et aux modalités d'examen du nouveau Bac qui demeurent encore très floues.

3- la mise en œuvre des nouveaux programmes et leur intérêt.

4- Où en sont les éditeurs dans l'édition des manuels scolaires des lycées ? Les élèves ont-ils tous leurs livres ?

C'est pourquoi, nous sollicitons vos témoignages afin de recueillir le maximum d'informations afin de montrer que la réalité du terrain est très éloignée de ce que Blanquer tente de faire croire.

Congrès FSU 2019

Jusqu'au 11 octobre, tous les syndiqué-e-s auront à pour l'un des cinq textes d'orientation Ils indiquent les positionnements des tendances qui composent nos syndicats et donc la FSU. Les résultats des votes rendront compte de la satisfaction des activités syndicales du dernier mandat ainsi que les orientations

Par ailleurs, le congrès départemental de la FSU se du mercredi 6 novembre au vendredi 8 novembre à la du travail à Périgueux.

Ce congrès prépare les mandats qui dessinent les futures orientations syndicales de notre fédération. Il aura pour mission de mandater une délégation qui portera les synthèses départementales lors du congrès national.

Tous les syndiqué-e-s sont invité-e-s à participer à ce congrès. Ils auront à débattre sur les quatre grand thèmes suivants :

Thème 1 : Éducation, formation, culture, recherche : Relever le défi démocratique.

Thème 2 : La fonction publique, une idée moderne.

Thème 3 : Transition écologique, droit humains et justice sociale : Une même urgence démocratique.

Thème 4 : Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

Tout comme pour le vote, la participation du plus grand nombre à cette étape de construction démocratique de nos orientations et nos propositions pour l'avenir est indispensable.



Rendez-vous de carrière

Si vous avez été en rendez-vous de carrière l'an dernier, vous avez reçu l'avis définitif porté par le recteur.

Cet avis amène beaucoup de réactions car il y a bien souvent un décalage important entre les avis portés par les évaluateurs primaires (IPR et chef d'établissement) et l'avis définitif. Il y a un risque important que seuls celles et ceux qui auront un avis excellent de la part du recteur puissent bénéficier de l'avancement d'échelon accéléré (30 % des collègues promouvables).

Si vous estimez que la grille, les évaluations primaires ou l'évaluation définitive ne correspondent pas à vos attentes, n'hésitez pas à faire une contestation gracieuse :

- En écrivant au recteur par voie postale pour les certifié-e-s dans un délai de 30 jours ou en utilisant le lien qui accompagne votre avis pour les agrégé-e-s. (Attention ! Il faut consulter votre boîte professionnelle régulièrement, le délai de 30 jours est compté à parti de la notification)
- En cas de réponse négative ou d'absence de réponse de la part du recteur dans les trente jours, il faudra faire un recours auprès de la CAPA ou de la CAPN (pour les agrégé-e-s) et nous transmettre l'ensemble du dossier afin que nous puissions le suivre.

Sachez que cette année 2019, sur la trentaine de contestation de l'avis du recteur que la CAPA de l'académie a reçues, 25 ont été modifiés ! Il ne faut donc pas hésiter. D'autre part, la multiplication des recours montrera au gouvernement l'importance que nous accordons à ces instances paritaires et la nécessité de maintenir l'ensemble de leurs prérogatives.